

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
Sous-Comité juridique**

Transcription non éditée

829^e séance

Vendredi 1^{er} avril 2011, à 15 heures
Vienne

Président : M. A. Talebzadeh (République islamique d'Iran)

La séance est ouverte à 15 h 14.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Excellences, honorables délégués, Mesdames et Messieurs, bonne après-midi. Je déclare ouverte maintenant la 829^e séance du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

D'emblée, je voudrais vous informer de notre programme de travail pour cette après-midi. Nous allons poursuivre l'examen du point 3, "Débat général". J'espère terminer l'examen du point 6 a), "Questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace", sous réserve de l'adoption du rapport du groupe de travail, et conclure l'examen du point 6 b) "Questions relatives aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaire".

Nous allons également poursuivre et terminer, je l'espère, l'examen du point 10, "Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux".

Nous allons poursuivre l'examen du point 12, "Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquante et unième session du Sous-Comité juridique", afin d'examiner les questions d'organisation liées aux activités du Sous-Comité.

Je voudrais également vous rappeler de fournir au secrétariat des corrections éventuelles à la liste provisoire des participants qui vous a été distribuée comme CRP.2, pour que le secrétariat

puisse finaliser la liste. Les corrections devraient être présentées par écrit au plus tard lundi.

Y a-t-il des questions ou des commentaires ?
Ce n'est pas le cas.

Débat général (point 3 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Nous allons passer au point 3, "Débat général". Le premier orateur sur ma liste est le représentant de la Malaisie. Vous avez la parole Madame.

Mme S. MOHD (Malaisie) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. D'emblée, je voudrais dire tout mon plaisir et ma satisfaction de vous voir présider nos travaux. Sous votre direction capable, nous sommes convaincus que la présente session du Sous-Comité sera couronnée de succès.

Nous voudrions également dire toute notre satisfaction concernant les efforts déployés par le Bureau des affaires spatiales sous la direction de Mme Othman. Nous la remercions pour les efforts inlassables déployés pour assurer la bonne tenue de la présente session.

D'emblée, nous voudrions également présenter toutes nos condoléances au peuple du Japon suite au tremblement de terre et au tsunami qui a frappé le nord du Japon et qui a tué et blessé des milliers de personnes et qui a rendu sans abri des milliers d'autres. Le Gouvernement de la Malaisie a répondu à cette tragédie. Nous avons apporté une assistance qui, nous l'espérons, pourra atténuer les difficultés que rencontrent les personnes les plus touchées par cette catastrophe.

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



Nous avons, Monsieur le Président, le plaisir de participer à cette réunion importante et vous pouvez compter pleinement sur notre pleine coopération. Les différents points de l'ordre du jour que nous abordons sont très importants, et ils sont notamment indispensables pour préserver l'utilisation sûre et pacifique de l'espace. Ma délégation interviendra le moment venu au titre des différents points de l'ordre du jour. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Je remercie la représentante de la Malaisie. Je n'ai plus d'autre délégation inscrite sur ma liste. Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent intervenir cette après-midi sur le point 3 de l'ordre du jour ? Cela ne semble pas être le cas. Nous allons donc poursuivre et, je l'espère, terminer l'examen du point 3, "Débat général", lundi matin.

Questions relatives : a) À la définition et à la délimitation de l'espace ; b) Aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications (point 6 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Mesdames et Messieurs, je voudrais maintenant passer au point 6 a) de l'ordre du jour, "Définition et délimitation de l'espace", et le 6 b), "Caractéristiques et utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires". Le premier intervenant sur ce point est le représentant du Venezuela. Vous avez la parole, Madame.

Mme A. CAMPOS (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*]: Merci, Monsieur le Président. La délégation de la République bolivarienne du Venezuela, Monsieur le Président, souscrit aux déclarations faites par le Groupe des 77 et de la Chine. Nous souscrivons également à la déclaration faite par le GRULAC au titre de ce point de l'ordre du jour.

Nous tenons à réitérer notre appui et notre respect au principe de la liberté d'accès à l'espace extra-atmosphérique sur un pied d'égalité, au service de tous les États et ce sans discrimination quelle qu'elle soit. En particulier, nous assurons la promotion de l'utilisation équitable des tranches orbitales qui sont à notre disposition. Il faut attacher une importance toute particulière à l'accès équitable de tous les États à cette ressource qu'est l'orbite, notamment l'orbite géostationnaire, étant donné qu'elle permet de mettre en œuvre des programmes sociaux qui profitent aux populations les plus défavorisées, et cela peut se faire dans le cadre de

projets d'éducation et des programmes de télé-médecine. Cela permet également de garantir l'accès aux technologies de l'information et de la communication. Cela permet d'améliorer leur connexion avec les sources d'information qui sont nécessaires pour renforcer les organisations sociales et cela permet également de diffuser et d'interchanger des connaissances sans qu'il y ait d'intermédiaires commerciaux.

Ma délégation est également d'avis que l'utilisation des positions orbitales doit se faire de manière équitable et rationnelle étant donné que cette ressource est limitée. Le mécanisme qui sera mis en place pour attribuer ces fréquences est fondamental et nous sommes d'avis que ces dispositions doivent être consacrées et protégées et garanties en tout cas dans les instruments internationaux.

Afin de garantir une utilisation pacifique et durable de l'orbite géostationnaire, il est nécessaire que cette question continue de figurer à l'ordre du jour du CUPEA et ainsi qu'à l'ordre du jour de ses deux Sous-Comités et que ses débats soient des débats entre États. Des équipes spéciales ou groupes de travail ou groupes intergouvernementaux pourront être créés pour ce faire. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Je remercie la représentante du Venezuela pour sa déclaration. Je n'ai pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite intervenir au titre de ce point 6 de l'ordre du jour ? L'Arabie saoudite. Vous avez la parole.

M. A. TARABZOUNI (Arabie saoudite) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Je voudrais intervenir au titre du point b). Lorsque nous regardons l'orbite géostationnaire, lorsqu'elle est utilisée, au début il n'y avait que deux usagers, l'Union soviétique et les États-Unis. Ensuite, c'est devenu INTERSAT intergouvernemental qui représentait le monde entier, et ensuite l'INTERSAT a été privatisée. Deux sociétés ont été créées pour assurer le service. Une est gérée par les États-Unis d'Amérique et l'autre par le Royaume-Uni qui s'occupe de la bande V et KU. Ces deux sociétés sont immatriculées au Bermudes et une de ces entreprises s'est déplacée quelque part en Europe.

En fait, il s'avère qu'en octobre dernier INTERSAT a été vendue à une autre entreprise avec 50 créneaux spatiaux et toutes les fréquences. Maintenant, lorsque je pense à mon pays, en 1977, nous avons lancé le premier satellite en 1998, nous avons eu un créneau pour la bande C et KU. Nous avons eu à la fois le créneau et la fréquence. À

l'époque, tous les pays en développement n'avaient pas les technologies appropriées, ils n'avaient pas non plus les ressources nécessaires pour acheter un satellite, parce que tout d'abord les fréquences accordées dans la bande C étaient très limitées et il fallait beaucoup de technologies pour pouvoir l'utiliser. Nous attendions de pouvoir participer au progrès technologique.

Et maintenant, alors que nous sommes prêts à entrer sur le marché, il s'avère que c'est difficile, voire impossible d'y arriver. C'est l'Organisation des Nations Unies, l'UIT devrait respecter les traités relatifs à l'espace et la déclaration des principes juridiques régissant les activités des États dans l'espace. Au paragraphe 3, il est dit "Les corps célestes ne sont pas soumis à l'appropriation nationale par revendication de la souveraineté par moyen d'occupation ou par tout autre moyen". Donc ne peut être approprié sous aucune façon. Et maintenant, il semble qu'aussi bien l'orbite basse que l'orbite élevée cela n'a pas été respecté et les pays qui veulent lancer leurs satellites même dans les créneaux qui leur ont été accordés, ont du mal à le faire, ne peuvent pas le faire car ils doivent procéder à des coordinations et cela prend beaucoup de temps et cela coûte cher.

Au cours des deux dernières années, ma délégation se demande s'il ne faut pas une meilleure coordination entre le COPUOS et l'UIT pour que les pays en développement aient la possibilité de fournir leurs services et de répondre aux besoins de leurs populations, notamment lorsqu'il s'agit dans le domaine de l'éducation, de la santé. Ça c'est important parce que nous n'avons pas le personnel approprié pour utiliser ces technologies. Donc, je voudrais qu'on mentionne quelque chose sur la façon d'utiliser l'orbite géostationnaire. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de l'Arabie saoudite. Merci pour votre déclaration, Monsieur. Je voudrais savoir s'il y a d'autres délégations désirant s'exprimer au titre de ce point de l'ordre du jour. Cela ne semble pas être le cas. Très bien. Nous en avons donc terminé avec l'examen du point 6 a) pour aujourd'hui. Nous suspendons son examen. Il s'agit des Questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace". Il faudra encore que le rapport du groupe de travail soit adopté pour que nous puissions conclure l'examen de ces points, pour que nous puissions conclure notamment l'examen du point 6 b).

Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux (point 10 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous propose maintenant de passer au point 10, Mesdames et Messieurs, "Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux". Au titre de ce point, le premier orateur sur ma liste est le représentant des États-Unis. Monsieur, vous avez la parole.

M. S. MCDONALD (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, nous nous félicitons du fait que ce Sous-Comité échange des informations relatives aux mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux. L'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies des Lignes directrices de réduction des débris spatiaux du CUPEA a été, je crois, une étape fondamentale qui a permis de fournir des orientations aux pays spatiaux sur cette question qui est d'une importance croissante. Comme d'ailleurs les échanges permanents au niveau du Sous-Comité quant à la législation nationale, nous pensons que le maintien à l'ordre du jour de cette question permettra aux différents membres de mieux comprendre les différentes approches que les pays ont adoptées pour ce qui est de cette question. Les exposés qui ont été faits l'année dernière sur la question nous ont semblé très informatifs et très intéressants et nous espérons continuer d'en parler.

Nous tenons à saisir cette occasion pour vous faire le point sur les activités des États-Unis sur cette question. Comme d'autres l'ont fait remarquer, l'échange d'informations entre les différents exploitants de différents satellites élargira et améliorera la quantité et la qualité des évaluations des conjonctions satellitaires. L'US Stratcom qui est le point de contact pour ce qui est des évaluations des conjonctions satellitaires du Gouvernement des États-Unis, échange ses informations avec les États et les entités commerciales au service de la sûreté au niveau mondial des vols, par le biais également des efforts de partage des informations relatives à la veille spatiale.

L'US Stratcom, par le biais de son Joint Functional Component for Space, traite plus de 1 100 satellites quotidiennement et envoie des notifications en cas de situation d'urgence relative à la veille spatiale. Les services supplémentaires, services avancés, comme par exemple la gestion des manœuvres, sont facilités également par les

accords de partage d'informations relatives à la veille spatiale de l'US Stratcom. Depuis septembre 2010, Stratcom a signé 22 accords avec des propriétaires ou des exploitants de satellites commerciaux et nous espérons que ce chiffre va augmenter.

Nous sommes également en train d'élaborer de nouveaux accords que nous pourrions utiliser avec d'autres entités. Les États-Unis sont en effet d'avis que l'échange d'une information au moment opportun, une information qui est utile est fondamental si l'on veut maintenir la viabilité à long terme des activités spatiales. En 2010, par exemple, 126 manœuvres ont été menées à bien après qu'un opérateur ou un propriétaire de satellites ait reçu une notification de conjonction de l'US Stratcom.

Nous espérons pouvoir signer des partenariats dans ce domaine de manière à pouvoir contribuer à la réduction des débris spatiaux et garantir également, ce faisant, la viabilité des activités spatiales à des fins pacifiques. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, M. le représentant des États-Unis pour votre déclaration. Y a-t-il d'autres délégations désirant s'exprimer au titre de ce point de l'ordre du jour ? Cela ne semble pas être le cas. Nous en avons donc terminé, nous avons donc conclu l'examen du point 10 de l'ordre du jour, "Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux".

Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquante et unième session du Sous-Comité juridique (point 12 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous propose maintenant, Mesdames et Messieurs, de continuer l'examen du point 12 de l'ordre du jour, "Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquante et unième session du Sous-Comité juridique". Il n'y a pas de délégation ayant fait une demande de parole, mais je vois que le secrétariat a demandé la parole. Allez-y.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Tout simplement pour vous informer, Mesdames et Messieurs, du fait que le secrétariat mettra à votre disposition, je l'espère lundi dans la journée, un document qui viendra compléter ce qui

a déjà été dit ce matin sur cette même question. Nous mettrons ce document à votre disposition. Le document concernant le budget pour l'exercice 2010-2011. Il s'agit du document A/AC.64/6 à la section 6, et dans ce document vous serez en mesure de trouver les allocations budgétaires pour la plénière pour le Comité et pour ses deux Sous-Comités.

Le secrétariat, en plus de ce document, mettra à votre disposition, un document officieux, un *non-paper*, dans lequel nous expliquerons un petit peu dans le détail la division entre ces réunions. La relation entre les attributions pour le Comité et les deux Sous-Comités. Dans la salle, je crois savoir, en tout cas c'est ce qui ressort des débats de ce matin, vous auriez besoin de davantage d'informations sur la question. C'est la raison pour laquelle nous plançons sur document, un non-papier, un document officieux et j'espère qu'il pourra être mis à votre disposition lundi de la semaine prochaine. Voilà, je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci, M. Hedman pour ces explications. Y a-t-il d'autres délégations désirant s'exprimer au titre de ce point de l'ordre du jour, point 12 ? Le Brésil a demandé la parole. Allez-y, Monsieur.

M. L. H. SACCHI GUADAGNIN (Brésil) [*interprétation de l'anglais*] : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Permettez-moi de préciser un petit peu la position du Brésil sur la rationalisation des travaux de ce Sous-Comité.

Tout d'abord, je tiens à dire très clairement que pour ma délégation, rationaliser nos travaux cela veut dire de trouver des moyens d'améliorer l'efficacité de nos travaux, d'atteindre l'objectif. D'après la résolution qui a mis en place ce Sous-Comité, ces objectifs sont les suivants. Tout d'abord, étudier les problèmes juridiques liés à l'utilisation et à l'exploration de l'espace extra-atmosphérique. Deuxièmement, aider à la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire qui régirait les activités spatiales. Le Brésil continue d'appuyer ces deux objectifs, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, pour atteindre ces objectifs, nous sommes convaincus que ce Sous-Comité pourrait utiliser à mieux escient ses réunions officielles. Nos réunions officielles sont devenues ces dernières années, un forum d'échange de déclarations politiques et non pas un forum d'échange d'études de problèmes juridiques. Ce n'est pas dû à un manque de questions importantes devant être abordées. C'est dû principalement parce qu'il y a un manque de volonté politique. J'en veux pour exemple le fait que les débats ont lieu au cours

des consultations officieuses et non pas au cours des réunions officielles.

Pour rationaliser les travaux de ce Sous-Comité, on ne peut pas changer, modifier la volonté politique des États mais on pourrait en tout cas revoir la méthodologie de travail, nos méthodes de travail. On pourrait promouvoir, par exemple, davantage de colloques sur la question. On pourrait faire davantage de propositions concrètes qui seraient mises sur la table, des stratégies comme celle-ci sont utilisées dans certains groupes de travail avec des résultats prometteurs.

Voilà certaines des manières, certaines des propositions que nous voulions faire pour rationaliser les travaux de ce Sous-Comité et lui permettre d'atteindre ses objectifs. Nous avons le sentiment, Monsieur le Président, qu'il y a encore beaucoup de questions urgentes, de questions juridiques qui doivent être abordées et si nous devions toutes les traiter au cours de nos sessions, deux semaines ne seraient pas suffisantes. C'est la raison pour laquelle nous ne sommes pas prêts à appuyer toute proposition quelle qu'elle soit visant à réduire la durée des sessions. En ce qui nous concerne, la meilleure manière de rationaliser nos travaux c'est de trouver de nouvelles manières d'aider ce Sous-Comité de débattre des questions juridiques qui figurent à notre ordre du jour. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant du Brésil pour son intervention. Je voudrais savoir s'il y a d'autres délégations désirant s'exprimer. Le Venezuela, je vois que vous avez demandé la parole. Allez-y, Monsieur.

M. M. CASTILLO PARA (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci. Je prends la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, Monsieur le Président, pour ce qui est de ce point de l'ordre du jour, donc je vais parler en anglais, si vous me le permettez.

[*l'orateur poursuit en anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Cette question a été examinée par le Groupe des 77 et de la Chine, elle a été examinée avec attention et en droite ligne de ce qui a été dit par la délégation brésilienne, je dirais que nous pensons que la rationalisation des travaux de ce Sous-Comité pourrait être améliorée si on apportait de nouvelles questions, de nouvelles idées à la table des négociations, des questions que nous pourrions aborder. On devrait pouvoir débattre des questions qui pourraient être même débattues en dehors du Sous-Comité de manière à promouvoir l'élaboration ou l'amélioration du droit de l'espace.

En tant que pays en développement nous devons prendre en considération que peut-être au cours de cette session n'y a-t-il pas beaucoup de participants, pas beaucoup de participation de la part des États. Mais cette participation est à la hausse parce que les pays en développement, comme vous le savez, peu à peu, participent de plus en plus aux activités spatiales, élaborent de nouvelles technologies, contribuent aux technologies existantes, questions technologiques qui créent des problèmes juridiques, des questions juridiques qui sont liées à l'utilisation de celles-ci et qui se posent de plus en plus.

C'est la raison pour laquelle mon groupe est d'avis qu'il faudrait éviter de réduire l'espace de dialogue à notre disposition. Nous devrions au contraire donner davantage de chances et de possibilités aux délégations de soulever des questions au niveau du Sous-Comité de manière à enrichir le contenu, à étoffer le contenu des travaux qui ont lieu au niveau de ce Sous-Comité. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant du Venezuela pour sa déclaration. Y a-t-il d'autres délégations désirant s'exprimer au titre de ce point ? Le Maroc. La parole va au représentant du Maroc. Monsieur, s'il vous plaît.

M. S. RIFFI TAMSAMANI (Maroc) : Merci, Monsieur le Président. La délégation du Maroc, à l'instar de certaines délégations, n'est pas d'avis pour une réduction de la durée des sessions du Sous-Comité juridique. Par conséquent, nous souhaiterions que l'organisation des travaux au sein de notre Sous-Comité soit réexaminée. Comme il a été noté par la délégation de l'Italie ce matin, nous perdons énormément de temps entre les différentes séances. Un réaménagement du déroulement des travaux, une répartition des séances en fonction de l'importance du point de l'ordre du jour, un regroupement de points en fonction du degré de leur importance, ainsi qu'une limitation de la durée des interventions consacrées aux présentations techniques doivent s'imposer.

Le Maroc a toujours plaidé pour une optimisation et une rationalisation des ressources. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant du Maroc. Merci pour cette excellente déclaration. Je voudrais savoir s'il y a d'autres délégations désirant s'exprimer au titre de ce point de l'ordre du jour ? Très bien. Cela ne semble pas être le cas. Il n'y a personne qui demande la parole. Nous continuerons l'examen du point 12, "Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-

atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquante et unième session du Sous-Comité juridique", et également la nécessité de débattre des questions d'organisation des travaux de ce Sous-Comité, la semaine prochaine, tel que cela a été prévu.

Mesdames et Messieurs, je ne vais pas tarder à lever la séance. Avant de ce faire, je tiens à vous rappeler, Mesdames et Messieurs, le programme de travail pour lundi matin. Nous reprendrons à 10 heures précises et nous continuerons et, je l'espère conclurons, l'examen du point 3 de l'ordre du jour, "Débat général". Nous commencerons l'examen du point 8 de l'ordre du jour, "Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles".

Nous commencerons également l'examen du point 9, "Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial", et nous commencerons également d'examiner le point 11 de l'ordre du jour, "Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique". Si nous avons suffisamment de temps, le groupe de travail sur les législations spatiales nationales tiendra sa première réunion.

Je tiens également à inviter cordialement toutes les délégations à l'ouverture officielle de l'exposition qui marque le cinquantième anniversaire du premier vol habité réalisé par le cosmonaute russe Yuri Gagarine. Cette ouverture officielle aura lieu le lundi 4 avril à 14 heures dans la salle des Pas Perdus à la Rotonde, ici, au CIV. Plusieurs orateurs prendront la parole à cette occasion. L'Ambassadeur représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Office des Nations Unies à Vienne, le Directeur général de l'Office des Nations Unies de Vienne, M. Fedotov, également prendra la parole, et moi-même, votre serviteur, en tant que Président du Sous-Comité juridique du CUPEA.

Je tiens également, Mesdames et Messieurs, à vous rappeler la manifestation conjointe organisée par la délégation de la Fédération de Russie et par l'ESPI, l'Institut européen des politiques spatiales, manifestation conjointe portant sur le cinquantième anniversaire du CUPEA et de son Sous-Comité juridique qui porte le titre de "Perspectives dans le domaine du droit spatial", une manifestation qui aura lieu lundi 4 avril de 19 heures à 21 heures dans les locaux de l'Institut européen des politiques spatiales. Une invitation a été distribuée, je crois, à toutes les délégations.

Je vois que le secrétariat, M. Hedman, a demandé la parole. Vous avez une communication à nous faire, je crois.

M. N. HEDMAN (Secrétariat)

[interprétation de l'anglais] : Oui, merci, Monsieur le Président. Une communication supplémentaire. Je tiens tout simplement à vous rappeler, Mesdames et Messieurs, que demain, samedi, le 2 avril, a lieu une conférence sur les dispositions juridiquement non contraignantes dans l'espace extra-atmosphérique et le fonctionnement de celles-ci. Une conférence qui est organisée par l'Université de Vienne, le Centre européen du droit spatial et par le Point national de contact pour l'Autriche au titre de ce centre. Cette manifestation aura lieu à la faculté de droit de Vienne au dernier étage dans le centre ville de Vienne. Cette conférence ouvre à partir de 9 h 30 et durera toute la journée. Un programme vous a été distribué. Je crois que l'adresse y figure et je pense qu'il est également dans le fond de la salle, il y a une carte également qui figure dans cette invitation qui vous indique comment vous rendre à la Faculté de droit de Vienne.

Peut-être que Mme Marboe, la présidente du groupe de travail sur les législations spatiales nationales voudrait dire quelques mots sur le programme de cette conférence. Mme Marboe, peut-être.

Mme I. MARBOE (Autriche)

[interprétation de l'anglais] : Merci, M. le représentant du secrétariat. Très brièvement. On a essayé d'envoyer des invitations à l'avance aux différentes délégations, des délégations officielles auprès du Sous-Comité parce que l'idée c'était d'organiser cette manifestation dans le week-end séparant les deux semaines. Bien sûr, les experts qui n'ont pas été informés, qui n'ont pas reçu d'invitation officielle et qui voudraient s'y rendre, il n'y a aucun problème, il n'est pas nécessaire de vous enregistrer. De toute façon, on a déjà reçu beaucoup de formulaires d'inscription. Merci pour l'intérêt que cette conférence a suscité et nous espérons accueillir davantage de personnes demain lors de la tenue de cette conférence. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Merci Mme Marboe, merci M. Hedman. Merci pour ces informations. Je voudrais savoir s'il y a des questions ou des observations sur le programme de travail que je vous ai proposé pour la semaine prochaine. Non. Très bien. La séance est levée. Nous reprendrons lundi à 10 heures du matin. Je vous remercie.

La séance est levée à 15 h 53.